

Nous, psychologues, psychiatres et psychanalystes, nous indignons face à une incohérence majeure : comment peut-on prétendre prévenir le suicide tout en légitimant, dans certains cas, la mort provoquée ? Ce double discours est éthiquement et cliniquement insoutenable, et politiquement incohérent.

Comment soutenir nos patients contre la pulsion de mort qui les traverse, tout en validant que, pour certains, le passage à l'acte serait une solution ?

En autorisant l'euthanasie et le suicide assisté, la société envoie un message terrible : certaines vies ne mériteraient plus d'être vécues. Pour ceux qui vacillent déjà, ce signal peut suffire à les faire basculer. C'est une ligne rouge que nous ne devons pas franchir. En tant que psys, notre rôle est précisément d'aider les personnes en détresse à retrouver leur place dans le monde, à ne pas céder au sentiment d'inexistence ou au désir d'exclusion.

Légaliser la mort provoquée, c'est affirmer qu'il existe deux types de souffrances : celles qui méritent un accompagnement et celles qui justifieraient l'élimination de celui qui souffre. Cette logique est une bombe à retardement pour la prévention du suicide. Comment convaincre une personne désespérée de s'accrocher à la vie si la société elle-même admet que, dans certains cas, la mort est une issue légitime ?

Chaque jour, nous recevons des patients persuadés que leur souffrance est sans issue. Notre mission est de leur montrer qu'il existe des moyens de l'apaiser, de redonner du sens à leur existence. Si la mort provoquée devient une option légale, elle enverra un message contradictoire : alors que nous luttons pour détourner nos patients du suicide, la société leur dira que, dans certains cas, leur disparition est acceptable. Ce paradoxe fragilise notre travail et érode la confiance de ceux qui cherchent une issue à leur détresse.

Nous le savons : le désespoir est un état temporaire, parfois long, mais jamais une fatalité. Nous avons vu des patients sombrer puis retrouver goût aux liens et au monde. Mais combien, si l'euthanasie devient un droit, renonceront avant même d'avoir eu le temps de ce travail ? Combien de personnes fragiles, âgées, malades ou simplement en souffrance, se sentiront peser sur elles cette pression invisible les poussant à disparaître ?

La demande de mort n'est pas un choix libre, mais le cri ultime d'une détresse que l'on n'a pas su ou voulu entendre. Contrairement à ce que certains prétendent, le suicide n'est pas un choix mais une absence de choix, une fausse liberté. Ceux qui demandent à mourir ne sont pas libres : ils sont pris dans un sentiment d'impasse, de souffrance et de perte de contrôle.

Il est essentiel de rappeler que la demande de mort ne peut être entendue de manière univoque. Derrière ce qui semble être un choix libre et éclairé, s'entrelacent souvent des mouvements inconscients complexes : culpabilité, désespoir, sentiment de peser sur les autres, ou encore agressivité retournée contre soi-même. À travers notre expérience clinique, nous savons combien ces vœux de mort peuvent aussi refléter les motions destructrices - parfois meurtrières - à l'œuvre chez les proches, les soignants et même au sein du collectif social. Légaliser la mort provoquée, c'est ouvrir la voie à une mise en acte de ces vœux inconscients, en leur offrant une légitimité sociale et légale. Le rôle de la société ne peut être d'accompagner ces pulsions à se réaliser, mais bien de les contenir et de proposer un cadre où elles puissent être pensées, parlées, élaborées.

Ne nous y trompons pas : ce projet de loi ne confère pas un « droit » aux plus vulnérables, il leur impose un fardeau. Il valide leur peur d'être un poids pour les autres. Il prive d'une rencontre, d'une écoute, d'un accompagnement long et patient, toujours imprévisible mais qui ouvre toujours un lendemain possible. C'est la définition même de la prévention du suicide.

Les pays ayant légalisé une forme de mort provoquée, comme les Pays-Bas ou l'Oregon, voient leurs taux de suicide augmenter. Aux Pays-Bas, les suicides non assistés ont grimpé de 28 % entre 2010 et 2021, tandis que dans les pays européens sans euthanasie légalisée, ils diminuent. En France, le nombre de suicides est passé de 12 000 en 1990 à moins de 9 000 par an récemment. Ce projet de loi ne relève donc pas d'un choix individuel, mais d'une question de santé publique, dont l'impact serait désastreux sur la prévention du suicide.

Dans les années 1980, le livre *Suicide, mode d'emploi* a été interdit pour apologie du suicide, conduisant à une loi réprimant son incitation et sa promotion. Or, ce projet de loi, en détaillant les modalités du suicide assisté, participe de cette logique en le normalisant. L'adopter serait une régression majeure, banalisant et glorifiant l'acte suicidaire.

Nous sommes à un tournant crucial. La psychiatrie est sinistrée, l'état psychique de nombreux citoyens est préoccupant. La priorité doit être d'améliorer l'accès aux soins palliatifs, aux ressources psychiatriques et à des psychologues compétents et disponibles. Ne laissons plus personne choisir la mort par manque de soutien, par isolement ou par désespoir.

Chacun doit prendre conscience qu'en supprimant l'interdit de donner la mort, ce ne sont pas seulement aux malades souffrant d'une maladie physique douloureuse et fatale à court terme, mais à toutes les personnes vulnérables, fragilisées par l'âge, la solitude, la précarité ou un trouble psychique, que l'on suggère implicitement qu'une fin anticipée est une solution qu'il faut envisager.

Cette évolution inéluctable, nous pouvons la prédire dès aujourd'hui car elle nous est enseignée par ce qui s'est passé dans tous les pays ayant adopté un dispositif similaire. En prétendant répondre à des situations individuelles, auxquelles du reste les soins palliatifs auraient sans doute une aide efficace à proposer dès aujourd'hui, les tenants du projet de loi menacent l'avenir du plus grand nombre. A long terme leur responsabilité collective, la nôtre aussi, est considérable.

Nous serons toujours aux côtés de ceux qui souffrent. Nous refusons que la société devienne le bras armé des désespérés. L'histoire nous l'enseigne : le progrès d'une société se mesure à sa capacité de protéger et d'entourer les plus vulnérables, non à faciliter leur disparition. Nous devons rester fidèles à ce qui nous définit : la solidarité, l'humanité et le soin.